

Migrations, emplois, inégalités et développement à La Réunion

Franck Temporal¹

Cette communication n'a d'autre ambition que de nourrir la réflexion sur la question du développement à l'île de La Réunion en apportant quelques éléments de compréhension sur certains aspects du développement, mais aussi du « mal développement », dans ce département insulaire confronté à un chômage de masse. L'analyse est centrée sur les relations entre les migrations, l'emploi et les inégalités avec comme objectif principal d'apprécier la place et le rôle de la migration dans le processus de développement à l'île de La Réunion. Plus précisément, il s'agit d'évaluer dans quelle mesure la migration peut constituer une variable d'ajustement des déséquilibres de main-d'œuvre sur le marché de l'emploi de l'île et de mesurer l'incidence des migrations (au départ, à l'arrivée et au retour) sur l'insertion professionnelle des individus.

Cette analyse — quantitative — repose essentiellement sur l'exploitation des données des recensements de la population et notamment celles de 1999. Le lieu de naissance est le critère qui permet de distinguer les individus migrants des non migrants, le critère du lieu de résidence antérieure au recensement précédent permet en outre de distinguer ces populations selon l'année de leur installation sur le lieu de migration (Cf. encadré).

Plusieurs sous populations sont distinguées et comparées :

- Les natifs de la Réunion de retour de migration
- Les natifs de la Réunion non migrants
- Les immigrants non natifs à la Réunion parmi lesquels :
 - Les individus nés en métropole
 - Les individus nés à l'étranger
 - Les individus nés dans un « autre Dom-Tom »
- Les émigrants réunionnais installés en métropole

1. Les grandes étapes du développement depuis la départementalisation

Le développement de la Réunion est indissociable de la politique de départementalisation, qualifiée de « rattrapage », dont l'objectif principal visait à combler les retards sur le modèle des départements de métropole. En un demi-siècle (1946-1999), l'île a connu de profondes mutations et des transitions multiples (politique, épidémiologique, démographique, familiale, économique et sociale) dont la caractéristique commune est leur simultanéité et leur rapidité².

➤ **Une « révolution sanitaire » déclenche la transition démographique**

La situation de l'île s'améliore à partir années 1950-1960 grâce à l'effort financier accordé par l'Etat, peu à peu la situation sanitaire et alimentaire s'améliore pour atteindre un niveau de développement comparable aux départements métropolitains à la fin des années 1990. La Réunion va connaître une transition épidémiologique très rapide qui, en quelques décennies va faire passer l'île du rang de pays en développement à un pays de type industriel³. Ces progrès sanitaires ont eu pour conséquence une réduction rapide de la mortalité suivie de celle de la natalité.

La transition démographique de la Réunion a été brève, mais elle a produit une très forte croissance. De 1931 à 1952, le taux de mortalité chute tandis que la natalité connaît une hausse spectaculaire (figure 1 : les grandes étapes de la transition démographique). La Réunion connaît alors un rapide accroissement de sa population en raison de la croissance naturelle qui supplante, pour la première fois, l'effet de l'immigration. La deuxième phase (1952-1967) représente le cœur de la transition démographique réunionnaise. C'est au cours de cette période que va se produire « l'explosion

¹ Démographe, INED.

² Ces bouleversements se sont accompagnés de nombreux changements (mise en place d'un système éducatif moderne, développement de l'offre de soins, amélioration du confort des logements, etc.) qui ont eu un effet positif en terme de développement.

³ Alors que le paludisme représentait la première cause de décès en 1950, La Réunion se trouve aujourd'hui protégée de la majorité des maladies infectieuses, ce sont désormais les « maladies de civilisation » (diabète, obésité, maladies cardio-vasculaires, tumeurs et accidents) qui prédominent.

démographique ». Le taux de mortalité poursuit sa tendance à la baisse, tandis que la natalité diminue peu. Il en résulte un fort accroissement naturel, supérieur à 30 ‰. En l'espace de 15 ans, la population réunionnaise augmentera de plus de moitié. La troisième période débute en 1967, mais la fin de transition s'attarde en raison du maintien d'un nombre élevé de naissances qui s'explique par l'importance de la population en âge de procréer, malgré un vieillissement démographique émergent (tableau 1 : Population de la Réunion depuis 1946). De 1967 à 1982, la population réunionnaise va ralentir sa progression (+ 2 % par an en moyenne), sous le double effet du ralentissement de l'accroissement naturel et de l'émigration massive des jeunes réunionnais vers la métropole. Depuis les années 1980, les tendances se poursuivent mais à un rythme moindre. La mortalité diminue peu et la natalité se maintient à un niveau élevé, le taux d'accroissement naturel diminue faiblement. Au total, la population de la Réunion a été multipliée par près de 3 depuis 1946.

➤ **La transformation de l'économie et la montée du chômage**

Dans le même temps, la transformation de l'économie a été très marquée. Au moment de la départementalisation, la société réunionnaise était rurale, l'agriculture — et notamment la plantation — fournissait l'essentiel des emplois⁴. La part des emplois agricoles a fortement chuté depuis. En 1999, l'agriculture représente seulement 5,5 % des emplois, le secteur secondaire 14 % et les services plus de 80 %.

L'essor du secteur tertiaire est un phénomène majeur de l'évolution de l'économie réunionnaise. La modernisation de l'économie a entraîné une croissance économique forte⁵. Pour autant, c'est le niveau du chômage et non le dynamisme économique qui constitue la spécificité de l'île. Le rythme de progression du chômage a été nettement plus rapide que celui des emplois⁶. L'augmentation du nombre de chômeurs a été une réalité inéluctable pendant plus de 30 ans, de 13 % en 1967, le taux de chômage a augmenté jusqu'à plus de 40 % de la population active à la fin des années 1990 (au sens du recensement de la population). Ce niveau élevé est la principale préoccupation économique et sociale de l'île⁷.

Sur les trente dernières années, trois phénomènes distincts expliquent la montée du chômage : la croissance démographique et notamment l'augmentation de la population en âge de travailler ; la hausse des taux d'activité en raison de l'entrée des femmes sur le marché du travail ; les progrès de la productivité qui expliquent l'écart important entre le rythme de la croissance économique et celui de la création d'emplois.

Un décalage important existe entre l'offre et la demande de travail à la Réunion, que la croissance économique — pourtant forte — n'a pas permis de combler. Si la création d'emplois a été soutenue, elle est restée trop faible pour absorber les flux de nouveaux actifs arrivant chaque année sur le marché du travail et le stock de chômeurs. La transition économique qu'a connue La Réunion au cours des trente dernières années a été profonde et elle arrive à terme. Une part importante de la redistribution des emplois entre secteurs et la modernisation des secteurs d'activité ont été réalisées. Cependant, les déséquilibres structurels (déficit commercial) et humains (chômage, pauvreté) restent importants. Aujourd'hui, selon les indicateurs du « PIB/habitant » ou encore de l'« Indice de Développement Humain (IDH) », l'île appartient résolument à l'ensemble des pays développés, elle affiche un niveau de développement nettement supérieur aux pays de l'Océan Indien constituant son environnement proche, elle figure cependant parmi les régions les moins développées de France et d'Europe. Les instances européennes et nationales lui reconnaissent des handicaps structurels spécifiques, comme les autres RUP⁸, justifiant le niveau élevé des transferts publics qui constituent le principal moteur de

⁴ 67 % de la population active occupée

⁵ Entre 1974 et 1999, La Réunion a connu une croissance économique moyenne de l'ordre de 5 % par an, une performance remarquable qui a impliqué une profonde transformation structurelle de la société et de l'économie (AFD, INSEE, IEDOM, 2004, "Une double transition presque réussie - Chômage, productivité et politique d'emploi à La Réunion", INSEE.)

⁶ De 1967 à 1999, la population active a augmenté de 175 %, la population active occupée de 84 %, le nombre de chômeur de plus de 770 %.

⁷ La Réunion est le département français et la région européenne où le taux de chômage est le plus élevé.

⁸ L'Europe compte sept régions ultrapériphériques (RUP) : les quatre DOM français (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion), la communauté autonome espagnole des îles Canaries et les deux régions autonomes portugaises des Açores et de Madère.

l'économie. Ces indicateurs synthétiques, au niveau macro, sont peu adaptés au contexte réunionnais car ils ne permettent pas d'illustrer l'ampleur du « mal développement » et notamment le niveau élevé du chômage et la persistance d'inégalités entre individus et groupes sociaux.

➤ **L'approche individuelle du développement : des inégalités encore marquées**

Si le niveau de formation a considérablement progressé à La Réunion, plusieurs études indiquent que les inégalités en matière d'éducation restent fortes⁹. Le taux d'analphabétisme des personnes de plus de 15 ans se maintient à un niveau élevé : 24 % en 1988 et 23 % en 1996. Par ailleurs, en 2002, l'évaluation des Journées d'appels et de préparation à la Défense indique que 22,5 % des jeunes ont été repérés en « difficultés de lecture » dont 10,3 % en « grandes difficultés ». La problématique de l'illettrisme chez ces jeunes ayant été scolarisés renvoie plus généralement aux problèmes d'échec scolaire : en 2002, 15 % des jeunes sortent du système scolaire sans qualification¹⁰, le lien étant marqué entre la situation d'activité des parents et les performances scolaires des jeunes générations. Les inégalités sociales produisent des inégalités scolaires qui vont avoir à leur tour une influence sur les possibilités d'insertion professionnelle des individus.

Le chômage touche fortement les générations les plus jeunes, qui, bien que plus diplômées que leurs aînées, « paient » leur arrivée récente sur un marché de l'emploi de plus en plus saturé. À ces inégalités selon l'âge s'ajoute une différence selon le sexe : à âge égal, les femmes sont plus confrontées au chômage que les hommes¹¹. La lecture des taux d'emploi permet de souligner l'ampleur du non-emploi. En 1999, 43,5 % des hommes et 30,7 % des femmes en âge de travailler¹² exercent une activité. Les jeunes générations éprouvent les plus grandes difficultés d'accès à l'emploi : seulement un quart des hommes âgés de 20-24 ans et un peu plus de la moitié des 25-29 ans occupent un emploi. La situation est plus difficile encore pour les femmes¹³. Entre 27 et 37 ans, les écarts de taux d'emploi entre la métropole et la Réunion sont maxima, ils dépassent les 30 points de différence. À ces différentiels déjà importants s'ajoutent des écarts sensibles selon le niveau de formation des individus¹⁴. En 1999, le taux de chômage des bacheliers atteint 24,0 %, celui des diplômés du 1^{er} cycle, 12,8 %, celui des diplômés du 2^{ème} ou 3^{ème} cycle, seulement 5,9 %, alors que celui des non diplômés s'établit à 55,3 %. L'écart entre les titulaires de diplômes les plus élevés et ceux qui n'ont pas de qualification est très prononcé (49,4 points d'écart en 1999).

Les jeunes diplômés ne sont donc plus assurés d'accéder directement à l'emploi, mais le diplôme reste la meilleure des protections face à la progression du chômage.

Conséquence du faible accès à l'emploi, le nombre de bénéficiaires de minima sociaux est élevé (tableau 2 : Bénéficiaires des minima sociaux à la Réunion) : 19 % de la population totale ; 30 % des 20 ans ou plus en 2003¹⁵. Plusieurs de ces minima sont nettement surreprésentés dans le département. C'est le cas du Revenu minimum d'insertion (RMI) qui concerne 9,3 % de la population totale (moins de 2 % en métropole) et touche près de 25 % des individus si l'on tient compte des ayants droits. L'Allocation de solidarité spécifique (ASS) dont bénéficient les chômeurs de longue

⁹ Cheung Chin Tun Y., 2000, "Des parcours scolaires largement prédéterminés" et Payet F., 2000, "Le Bac confirme l'échelle sociale", in Economie de La Réunion n°105, INSEE.

¹⁰ Soit une proportion deux fois plus élevée que la moyenne des départements de métropole (Académie de la Réunion, 2004).

¹¹ À 20 ans, 71 % des hommes et 75 % des femmes se déclarent au chômage au sens du recensement ; à 25 ans, 48 % des hommes et 54 % des femmes sont concernés ; à 30 ans, ces taux s'établissent respectivement à 42 % et 51 % ; enfin, à 35 ans, 36 % des hommes et 46 % des femmes sont chômeurs. À 59 ans, le chômage touche encore un quart des actifs.

¹² Âgés de 15 à 64 ans.

¹³ Seulement 21 % d'entre elles ont un emploi dans le groupe 20-24 ans et 37 % à 25-29 ans.

¹⁴ Jusqu'au début des années 1980, le chômage touchait presque exclusivement les personnes les moins formées, on assiste depuis à une hausse du chômage des diplômés. Ces derniers représentent cependant moins de 9 % des chômeurs en 1999, contre 67 % pour les personnes pas ou peu diplômées (sans diplôme et titulaires du Certificat d'études primaires).

¹⁵ Cette part est nettement plus élevée qu'en France métropolitaine (5 % de la population totale).

durée¹⁶ et l'Allocation supplémentaire vieillesse (AVS) concerne aussi beaucoup plus fréquemment les Réunionnais que les métropolitains¹⁷.

Globalement, la politique de rattrapage social menée à La Réunion au cours des 25 dernières années a permis de réduire les inégalités de revenus. Cependant, la tendance indique un ralentissement de cette réduction à la fin des années 1990 et les indices de pauvreté monétaire stagnent, malgré une croissance économique soutenue et une augmentation sensible des transferts publics en direction des plus démunis¹⁸. Le déficit d'emplois est un déterminant essentiel de la pauvreté.

2. La place de la migration dans le processus de développement (1946-1999)

Dans ce contexte, quel rôle a joué la migration dans le processus de développement ?

➤ La politique et la gestion institutionnelle de la migration

À La Réunion, comme dans nombre de sociétés insulaires confrontées au problème du sous-emploi, la migration a toujours constitué une dimension essentielle de la politique de développement en tant que variable d'ajustement des déséquilibres de main-d'œuvre (excédent ou pénurie). La logique d'implantation, tout d'abord, avec les premiers arrivants aux origines du peuplement chargés de la mise en valeur de l'île. L'immigration forcée, puis libre ensuite, devant répondre aux besoins importants en main-d'œuvre de l'économie de plantation. L'immigration encore, au moment de la politique de départementalisation, motivée par la pénurie de travailleurs qualifiés, qui s'est traduite par la mise en place de compléments de rémunération des fonctionnaires de l'État travaillant dans les DOM¹⁹. L'émigration des natifs enfin, avec les expériences de la SAKAY²⁰, du BUMIDOM²¹, du CNARM²², de l'ANT²³, jusqu'à la politique de mobilité actuelle²⁴ dont les objectifs ont toujours été de lutter contre le sous-emploi d'une population en forte croissance. L'approche historique du cadre

¹⁶ La part des allocataires de l'ASS dans la population active est de 4,4 % à La Réunion (1,4 % en métropole), ce qui en fait le département français où cette proportion est la plus élevée.

¹⁷ À La Réunion, 62 % des individus âgés de 65 ans ou plus bénéficient du minimum vieillesse, cette part n'est que de 7 % en métropole.

¹⁸ La part des ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté est stable : 10 % en 1995 et en 2001. L'écart entre les ressources des ménages les plus aisés et des plus démunis reste important à La Réunion, il est supérieur à celui observé au plan national.

¹⁹ Des compléments de rémunération des salariés de la fonction publique d'État spécifiques aux DOM ont été instaurés dans les années 1950 pour répondre aux importants besoins de main-d'œuvre — que l'île ne pouvait fournir en raison du faible niveau de formation de la population — dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'action sociale et des principales administrations ; à La Réunion, le taux de majoration de traitement des fonctionnaires de l'État atteint 53 % (rapport parlementaire du député Brard, 2007).

²⁰ L'idée d'une émigration de petits propriétaires réunionnais démunis est lancée dès les années 1940. Le BDPA (Bureau pour le développement de la production agricole), créé en 1950, se tourne alors vers Madagascar, afin d'y implanter les petits cultivateurs réunionnais confrontés à la pénurie de terres et à la diminution des emplois agricoles. La SAKAY (terme qui désigne un fleuve et une région situés dans le moyen ouest malgache) voit le jour en 1952 et subsistera jusqu'en 1977.

²¹ Créé en juin 1963, à l'instigation de Michel Debré, alors député de La Réunion, le BUMIDOM (bureau des migrations des populations d'outre-mer) est une société d'État chargée d'organiser et de gérer l'émigration des natifs des DOM en direction de la métropole. Le BUMIDOM poursuit trois objectifs : il s'agit de répondre au défi de la croissance démographique, de lutter contre le chômage et de préserver la paix sociale dans les Dom.

²² En 1965, le CNARM (Centre national d'accueil des Réunionnais en métropole), est créé en appui de l'activité de la société d'État. Il est chargé d'accueillir et de favoriser l'intégration des migrants.

²³ En 1982, l'agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'outre-mer (ANT) est créée avec pour objectif non plus d'organiser ou de favoriser les départs des Dom vers la métropole mais plutôt de viser à l'insertion sociale et professionnelle des émigrants déjà présents sur le continent. L'ANT centrera ses actions sur les parcours d'insertion des migrants autour du triptyque « logement-formation-emploi ».

²⁴ Les émeutes du quartier du Chaudron, en 1991, vont à nouveau mettre en avant les difficultés de la jeunesse réunionnaise confrontée à un sous-emploi généralisé et replacer la question de l'émigration des jeunes réunionnais sur le devant de la scène politique locale et nationale. Le départ des jeunes pour une formation et/ou un emploi en métropole est à nouveau fortement encouragé par l'État et les collectivités locales. Aujourd'hui, les dispositifs de mobilité sont très nombreux ; ils permettent « une mobilité à la carte » adaptée aux besoins du plus grand nombre.

institutionnel de la migration indique que la question de l'organisation des départs mais aussi des arrivées est politique et qu'elle ne peut se comprendre que dans la relation de dépendance — de centre à périphérie — qui lie la métropole et ce département.

➤ Les principaux flux migratoires

Cette gestion des départs et des arrivées a eu des effets structurants sur l'orientation et le volume des flux. Les échanges migratoires concernent essentiellement la Réunion et la métropole, le système migratoire est bipolarisé. Avant les années 1960, les départs et les arrivées étaient peu nombreux et ne concernaient qu'une minorité d'individus. Avec la politique d'émigration « volontariste » du BUMIDOM, le décalage entre les départs et les arrivées augmente sensiblement, le déficit maximal étant enregistré au cours de la période 1974-1982²⁵. Après avoir été constamment négatif de 1954 à 1982, le solde migratoire réunionnais devient positif en raison de la conjugaison de la baisse des départs et de l'augmentation des arrivées. Légèrement positif entre 1982 et 1990, le surplus des arrivées sur les départs s'est ensuite accentué entre 1990 et 1999 pour atteindre un niveau record depuis la départementalisation²⁶ (figure 2 : les mouvements migratoires à travers les recensements).

Les soldes intercensitaires globaux résument des mouvements de sens contraire qui se compensent. À La Réunion, on peut distinguer deux principaux mouvements migratoires : le départ de Réunionnais, essentiellement vers la métropole et, inversement, l'arrivée dans le département de personnes nées en dehors de l'île, principalement en métropole²⁷. Pour mieux comprendre la dynamique des migrations à la Réunion, la distinction entre ces sous-populations est nécessaire.

Depuis 1954, le solde migratoire des natifs de la Réunion est constamment négatif (figure 3 : soldes migratoires selon le lieu de naissance). Le nombre de départs de Réunionnais a augmenté continuellement et fortement jusqu'aux débuts des années 1980, sous l'effet de la politique d'émigration impulsée par l'État. Le solde négatif des natifs a ensuite sensiblement diminué en raison des difficultés d'insertion accrues des migrants et de l'augmentation des retours. La propension au retour des natifs de la Réunion après migration a augmenté, les retours viennent plus largement compenser les départs²⁸. La dimension migratoire des natifs de La Réunion vers la métropole a changé de forme : à la logique d'émigration de peuplement lors de la période du BUMIDOM s'est substituée peu à peu une migration de plus courte durée dans le cadre d'une circulation accrue entre ce DOM et la métropole. Cette circulation se traduit aujourd'hui par une accélération des allers-retours et une diminution des installations durables hors de l'île. Sur la dernière période, le solde net moyen des natifs s'est à nouveau renforcé, la politique de mobilité actuelle reste très active et son effet net négatif sur la population des natifs de la Réunion est réel.

Pour avoir une vision d'ensemble, il faut compléter cette analyse en s'intéressant au solde des populations immigrantes à la Réunion, c'est-à-dire aux personnes nées hors de l'île venant s'y installer. Contrairement au solde des natifs, celui des personnes nées en métropole, à l'étranger ou dans un autre DOM-TOM est positif depuis 1954, il augmente régulièrement et fortement depuis cette date²⁹. Malgré son éloignement et son isolement géographique, la Réunion connaît des flux d'arrivées d'une ampleur comparable à l'ensemble des régions métropolitaines³⁰.

Aussi, malgré les incitations au départ des réunionnais, l'île accueille plus d'habitants qu'elle n'en voit partir.

²⁵ -33 480 personnes, soit un déficit net moyen annuel de près de 4 200 individus.

²⁶ +16 300 individus, soit un excédent annuel net de 1 800 individus en moyenne.

²⁷ À ces deux flux principaux, on peut ajouter deux flux induits : les retours de natifs de la Réunion dans leur département après avoir connu une migration et, de manière symétrique, le départ des immigrants nés hors du département après un séjour plus ou moins long dans l'île.

²⁸ Le nombre de natifs de la Réunion de retour dans l'île après une migration augmente à chaque recensement : 1 300 en moyenne par an entre 1974 et 1982, 2 000 entre 1982 et 1990 et 2 600 sur la période 1990-1999.

²⁹ Le nombre d'immigrants arrivant chaque année à La Réunion est plus important aujourd'hui que pendant les phases de développement accéléré des systèmes éducatifs, sociaux et de santé.

³⁰ Avec 11 % d'arrivants entre 1990 et 1999 (77 400 individus recensés à la Réunion en 1999 ont déclaré résider hors de l'île en 1990), la Réunion se situe dans la moyenne des régions françaises qui est de 11,6 %.

➤ **L'effet de la migration sur l'emploi des individus : entre préférences et désavantages**

L'émigration des natifs de la Réunion en métropole constitue un avantage très net en termes d'accès à l'emploi, leur situation est plus favorable que celle des natifs restés sur l'île, qui ont des taux d'emploi particulièrement bas. L'émigration présente donc un bénéfice pour les individus et devrait encourager au départ. Cependant, les Réunionnais de métropole les plus récemment installés rencontrent plus de difficultés d'insertion, l'avantage de la migration par rapport aux non migrants est plus limité. En outre, si les Réunionnais en métropole accèdent plus largement à l'emploi que les non migrants c'est aussi parce qu'ils acceptent en plus grand nombre des emplois peu qualifiés. Leur qualification est inférieure à celle des Réunionnais restés dans l'île et à celle de l'ensemble de la population de métropole. Les résultats à niveau de diplôme et secteur d'activité équivalents indiquent qu'ils sont pénalisés sur le marché du travail métropolitain. La diminution des opportunités d'emploi en métropole pour les migrants les plus récents et le déclassement des emplois qu'ils occupent sont des facteurs freinant les départs et favorisant les retours³¹.

En sens contraire, plusieurs facteurs peuvent expliquer la hausse des arrivées dans le département des immigrants non natifs et des Réunionnais de retour. À âge, secteur d'activité et diplôme équivalents, les immigrants nés en métropole apparaissent favorisés sur le marché du travail de l'île. Ils occupent des emplois d'un niveau de qualification supérieur aux autres populations. Les immigrants nés en métropole parviennent à valoriser leur diplôme et leur savoir-faire sur le marché du travail local, ils ont la situation d'emploi la plus favorable. Cette situation, qui traduit l'existence d'un marché du travail dualiste où certains individus sont favorisés au détriment d'autres, présente un intérêt pour les immigrants arrivants de métropole mais aussi, dans une moindre mesure, pour les natifs de la Réunion de retour. Ces derniers tirent un bénéfice de leur expérience de migration à leur retour sur le marché du travail de l'île mais de manière moins prononcée que les métropolitains. Ils accèdent plus largement au travail et occupent des emplois plus qualifiés que les non migrants à diplôme et secteur d'activité égaux.

➤ **Un impact macro modéré...**

En 1999, la migration a eu un impact légèrement négatif sur les effectifs de population active du département, diminuant la pression sur l'emploi. Cependant, cet impact global après plus de 30 ans de politique d'émigration incitant les Réunionnais au départ reste très modéré, sinon faible. Au recensement de 1999, on dénombre un total de 98 023 immigrants résidant à la Réunion, ils représentent ainsi près de 14 % de la population totale de l'île. La part des immigrants non natifs augmente régulièrement, elle a doublé entre les recensements de 1982 et 1999³². Parmi ces immigrants, les personnes nées en métropole sont nettement majoritaires, ils forment les deux tiers des non natifs, soit 9,1 % de la population de l'île³³ en 1999. À la même date, on recense 94 585 natifs de la Réunion sur le territoire métropolitain, soit une population presque équivalente à celle des immigrants à la Réunion. Ainsi, en 1999, l'impact net de la migration sur les effectifs de population est quasiment nul, le nombre total d'émigrants étant très proche de celui de l'ensemble des immigrants³⁴. En outre, sur les dernières périodes intercensitaires, l'immigration est supérieure en volume à l'émigration³⁵.

➤ **...mais une recomposition sociale importante**

Parmi les 15-64 ans non scolarisés résidant à la Réunion, on compte 85 % de natifs pour 15 % de non natifs ; ce ratio varie fortement selon le niveau de diplôme des individus. Les non diplômés sont très

³¹ La situation actuelle est très différente de celle qui prévalait à l'époque du BUMIDOM où les pénuries de main-d'œuvre sur le territoire métropolitain ont joué comme un effet d'appel. Par ailleurs, les dispositifs d'aides au départ, qui prévoient pour la plupart une aide au retour, facilitent les allers et venues entre la Réunion et la métropole.

³² En 1982, les immigrants représentaient 6,9 % de la population résidant à la Réunion, les métropolitains représentaient à eux seuls 4,1 % de la population totale. Ces parts étaient respectivement de 2,3 % et 0,4 % au recensement de 1946, c'est-à-dire au lendemain de la départementalisation.

³³ Les personnes nées à l'étranger ou dans un autre DOM-TOM représentaient quant à elles près de 5 %.

³⁴ Il est difficile d'estimer les effectifs de Réunionnais résidant à l'étranger, cependant la faiblesse des retours en provenance de pays étrangers semble indiquer qu'ils sont réduits.

³⁵ Sur la période 1990-1999, la migration a expliqué 15 % de la croissance démographique totale.

majoritairement des natifs (93,7 %). Plus le diplôme s'élève et plus la part des immigrants, principalement des métropolitains, est importante : 27,6 % d'immigrants au niveau bac, dont 19,3 % de métropolitains ; 42,2 % au niveau bac + 2, dont 32,3 % de métropolitains. Au-delà de bac + 2, les immigrants sont même plus nombreux que les natifs : 14 000 (dont 10 500 métropolitains) contre 8 600. Le même constat prévaut selon le statut d'activité : 73 000 immigrants en âge de travailler occupent près de 36 000 emplois, soit un rapport proche d'un emploi pour deux immigrants, contre un peu plus d'un emploi pour trois natifs³⁶. Les immigrants, qui représentent une personne en âge de travailler sur six, occupent un emploi sur cinq et ne regroupent qu'un chômeur sur dix.

L'effet de la migration sur le développement à la Réunion est positif à plusieurs titres. L'arrivée d'immigrants et de Réunionnais de retour très diplômés permet d'élever le niveau général de qualification de la main-d'œuvre. Les immigrants et les natifs de retour participent aussi plus fréquemment que les non migrants à l'activité économique en tant que créateurs d'entreprises, employeurs ou travailleurs indépendants. Enfin, si l'émigration de natifs de la Réunion vers la métropole ne permet pas de réduire significativement la pression sur l'emploi, elle leur permet d'élever leur niveau d'éducation et d'acquérir une expérience professionnelle hors de l'île ; elle renforce ainsi leurs capacités et réduit leur vulnérabilité. Ces qualifications et compétences acquises à l'extérieur leur permettent de tirer profit de leur expérience de migration à leur retour et a un impact positif sur le développement de l'île. La mobilité des étudiants notamment, dont un certain nombre poursuivent leur séjour en métropole et acquièrent une expérience professionnelle avant leur retour, constitue une dimension essentielle de la politique de développement de La Réunion.

La migration est cependant à l'origine de la formation d'un marché du travail dualiste ; elle vient donc renforcer les inégalités entre les individus. La valorisation dont font l'objet les immigrants et les natifs de la Réunion de retour constituent un handicap supplémentaire pour tous ceux qui n'ont pas fait le choix de la migration.

Conclusion

La migration constitue un enjeu important pour une petite société insulaire comme la Réunion, elle constitue encore aujourd'hui un outil d'ajustement essentiel pour répondre aux déséquilibres du marché du travail. Cependant, toutes les composantes de la population réunionnaise ne tirent pas les mêmes avantages de la migration. Si les natifs de retour et les individus nés en métropole venus s'installer à la Réunion bénéficient d'une situation d'emploi favorable, ce n'est pas le cas des natifs non migrants à niveau de diplôme plus bas. La concurrence entre les individus est particulièrement forte à la Réunion sur un marché de l'emploi saturé et sélectif. Le récent débat sur le thème de la « préférence régionale » — qui a largement été relayé par la presse locale — illustre le rôle central de la migration et de l'emploi dans l'opinion publique.

Les projections de population de l'INSEE semblent indiquer que la pression démographique sur l'emploi pourrait diminuer dans les décennies futures³⁷. Cependant, l'incertitude liée à l'estimation des tendances migratoires sur le long terme conduit à des projections contrastées à l'horizon 2030. Le nombre total d'habitants pourrait ainsi varier de 914 000 à 1 117 000, en raison principalement du facteur migratoire.

Depuis le début des années 2000, les programmes d'aides à la mobilité se sont considérablement développés. Aujourd'hui, la mobilité est présentée comme un instrument au service du développement et de l'épanouissement individuel. Les pouvoirs publics misent sur l'enseignement supérieur, que ce soit localement, à l'Université de la Réunion, ou par les aides destinées aux jeunes souhaitant suivre des études en métropole ou à l'étranger. Ces programmes sont récents et il est encore trop tôt pour en mesurer l'ensemble des effets³⁸. Le développement de la migration pour études illustre l'élargissement

³⁶ 393 300 natifs en âge de travailler occupent 137 000 emplois.

³⁷ L'INSEE a retenu cinq hypothèses de migration, trois hypothèses de fécondité et seulement une hypothèse de mortalité soit une combinaison de 15 scénarios possibles d'évolution de la population (« Dossier : Population et ménages : nouvelles projections 2030 », *Économie de la Réunion*, n°132, pp. 9-19.)

³⁸ Ils apportent une nouveauté par rapport aux grands programmes de mobilité des décennies 1960 et 1970, puisqu'ils se placent dans la perspective d'un retour profitable et non pas d'une émigration de longue durée voire définitive.

de l'espace de vie des Réunionnais. L'élévation du niveau d'éducation et la hausse rapide du nombre d'étudiants laisse supposer que ces flux sont amenés à croître dans les années à venir.

Encadré : « Lieu de naissance », « Lieu de résidence antérieure » et « Nationalité »

La variable « lieu de naissance » n'entre habituellement pas dans la définition des populations migrantes, mais dans le cas des migrations réunionnaises, elle est la seule qui permette d'identifier, parmi les populations s'installant sur l'île, les personnes nées hors du département (métropole, étranger, autre Dom-Tom). Ce critère est également utilisé pour la désignation et l'analyse des émigrants réunionnais à partir des données des recensements de métropole. Cependant, ce critère, commode pour la statistique, doit être discuté car il est imparfait à plusieurs titres. Tout d'abord, si la variable « lieu de naissance » permet de répertorier toutes les « personnes nées à l'étranger », ce classement ne préjuge en aucun cas de la nationalité des personnes considérées. Pour le préciser, il convient en plus de recourir à la variable « nationalité ». Dans le cas d'espèce, en 1999, La Réunion ne comptait que 3 614 étrangers (soit 0,5 % de la population de l'île) et présentait à cette date le taux de présence étrangère le plus faible de tous les départements français. Le lieu de naissance ne suffit pas à lui seul à qualifier un individu d'immigré. Selon l'INSEE, « un immigré » désigne une personne née à l'étranger et de nationalité étrangère.

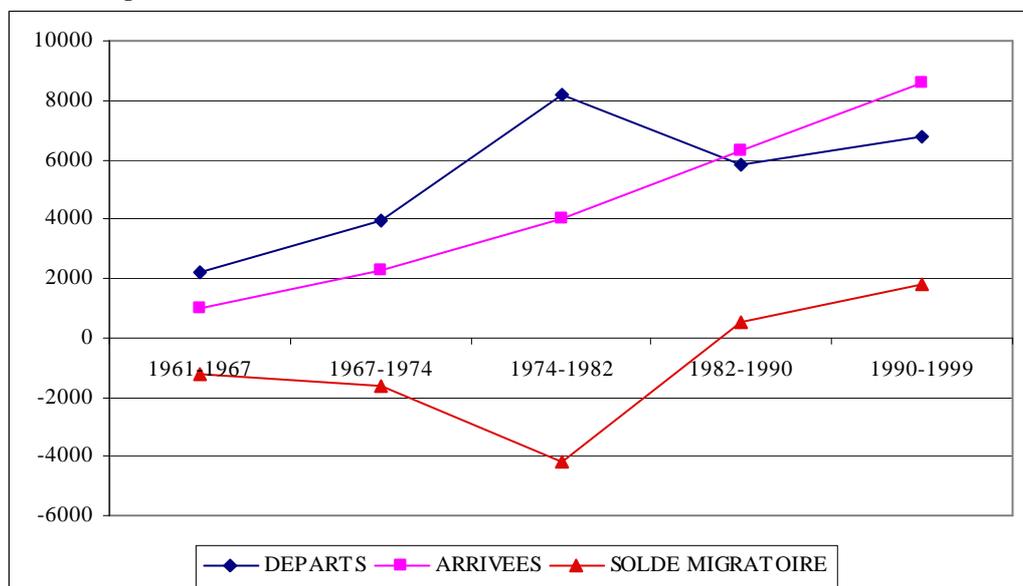
Dans cette étude nous qualifierons d'« immigrants » les individus non natifs de l'île de la Réunion y résidant à la date du recensement. De la même manière, les natifs de La Réunion résidant hors de leur département seront qualifiés d'« émigrants ». Le critère du lieu de résidence au recensement précédent permet quant à lui de distinguer les populations selon la période de leur installation. Associée à la variable du lieu de naissance elle permet de distinguer parmi l'ensemble des natifs de la Réunion, les réunionnais de retour de migration entre deux recensements. Cette variable ne permet cependant pas de mesurer le nombre de migrants ayant effectués des « allers-retours » entre les dates de collecte des recensements, elle sous-estime le nombre total de retour.

Aperçu des principales illustrations (provisoires)

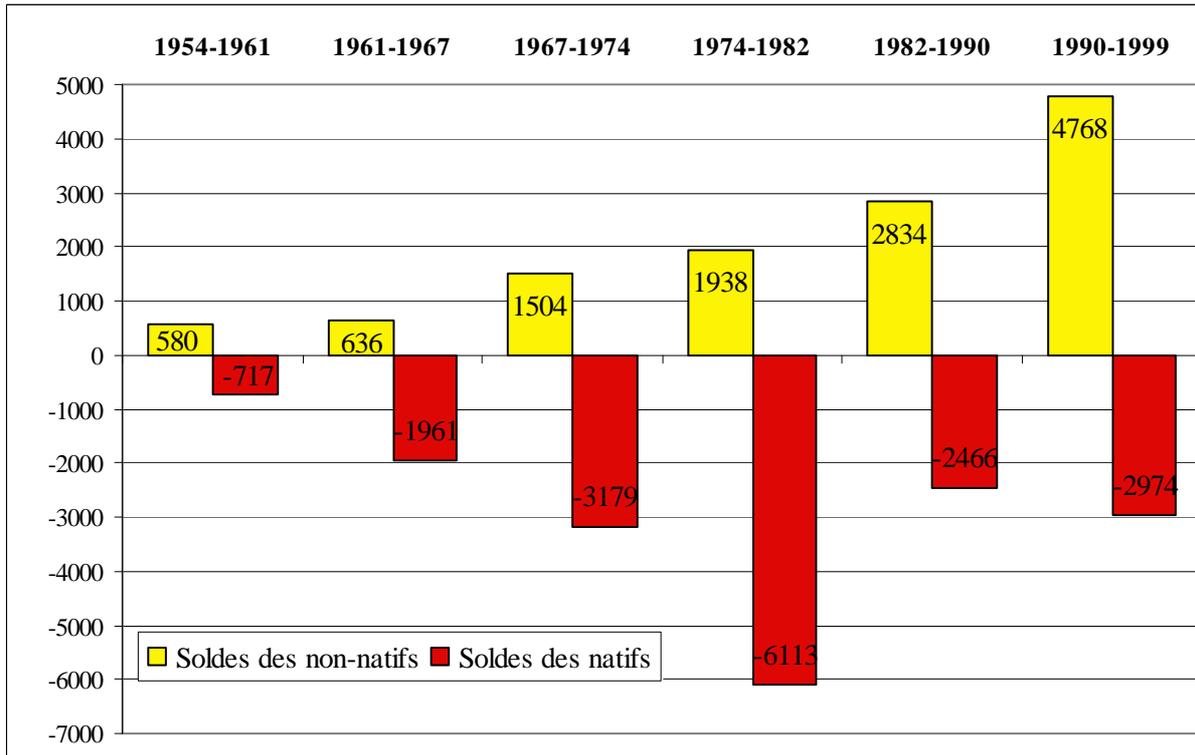
La population de la Réunion de 1946 à 1999								
	1946	1954	1961	1967	1974	1982	1990	1999
Population au RP	241 708	274 370	349 282	416 525	476 675	515 814	597 823	706 300
Dont : -les moins de 20 ans (%)	49	52,1	54,3	56,4	53,6	49,1	39,9	36,2
-20-59 ans (%)	46,0	42,6	40,5	38,4	40,3	44,0	51,5	53,8
-Plus de 60 ans (%)	5,0	5,3	5,2	5,2	6,1	6,9	8,6	10,0
Taux d'accroissement annuel (%)	0,4	2,5	3,5	3,0	2,1	0,9	1,9	2,0
Taux de mortalité (‰)	21,0	14,8	11,5	8,7	6,5	5,9	5,2	5,4
Taux de natalité (‰)	39,0	49,6	43,7	38,6	28,4	23,0	23,1	19,9
Accroissement naturel	18,0	34,8	32,2	29,9	21,9	17,1	17,9	14,5
Indice Synthétique de Fécondité	5,6	6,9	6,4	6,1	3,9	2,9	2,6	2,3
Sources : INSEE, Recensements de la population et état civil								

Bénéficiaires des minima sociaux à la Réunion (estimation au 31 décembre)				
	1990	2001	2002	2003
RMI	50 265	63 483	67 915	70 851
RSO	///	4 633	5 398	5 447
API	7 555	6 466	7 206	7 940
AAH	8 585	10 528	10 536	10 580
ASS	1 824	13 109	13 062	13 073
AI	///	162	207	188
Allocation supplémentaire vieillesse*	28 699	33 832	33 106	34 155
<i>dont Allocation spéciale vieillesse</i>	///	3 384	3 550	3 592
Allocation veuvage	391	294	274	215
Minimum invalidité**	2 683	1 975	2 031	2 169
Total des bénéficiaires	100 002	134 482	139 735	144 618
Part des bénéficiaires de minima sur la pop de 25 ans et + (en %)	33,4	32,8	33,5	34,1
Part des bénéficiaires de minima sur la pop de 20 ans et + (en %)	28	28,8	29,3	29,7

Les mouvements migratoires à la Réunion

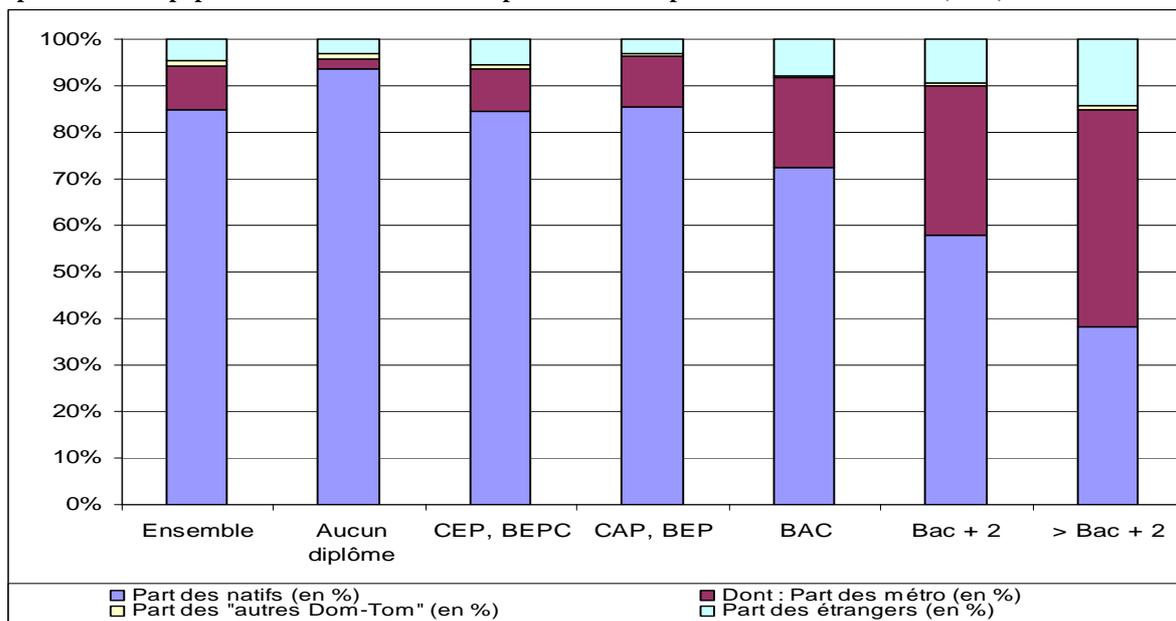


Les soldes migratoires selon le lieu de naissance

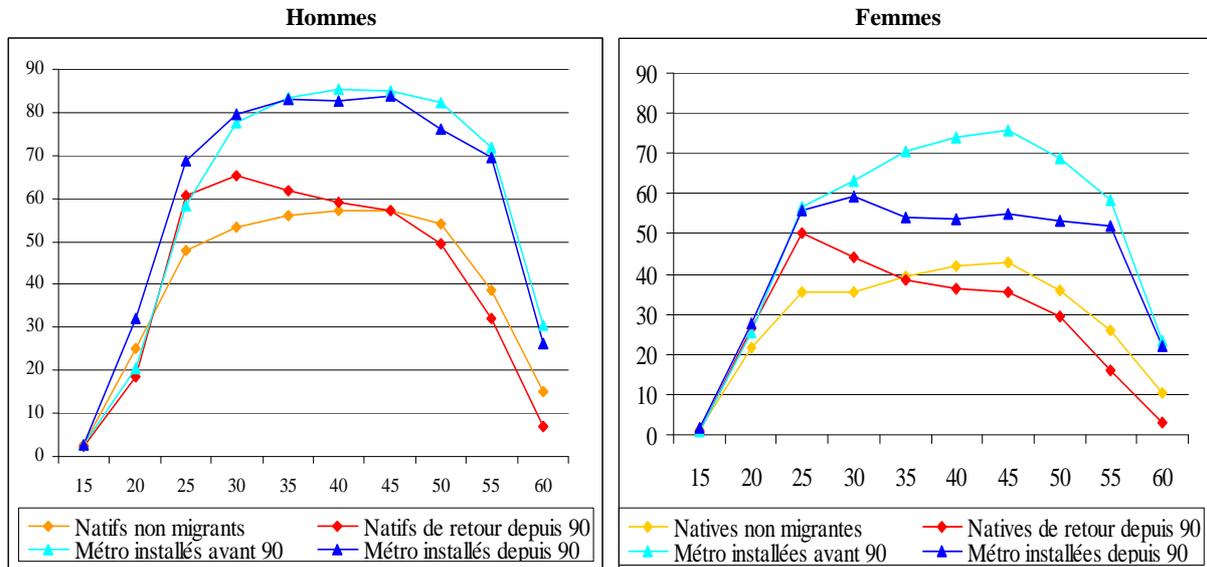


	Effectifs	Part en %
POPULATION RESIDANT A LA REUNION	706 180	100,0
Nés à La Réunion	608 157	86,1
Nés hors de la Réunion	98 023	13,9
<i>dont : Nés en métropole</i>	64 561	9,1
<i>Nés dans un autre DOM-TOM</i>	9 114	1,3
Nés à l'étranger	24 348	3,4
Population native de la Réunion résidant en métropole (1)	94 585	-
ENSEMBLE DES NATIFS (à la Réunion et en métropole) (2)	702 742	-
Part des réunionnais de métropole sur l'ensemble des natifs [(1)/(2)*100]	-	13,5

Répartition de la population vivant à La Réunion par niveau de diplôme et lieu de naissance (1999)



Comparaison des taux d'emploi des natifs de la Réunion de retour de migration, des natifs non migrants et des immigrants nés en France métropolitaine à la Réunion en 1999



Comparaison des taux d'emploi des natifs de la Réunion de retour de migration, des natifs non migrants et des immigrants nés en France métropolitaine selon le niveau de diplôme à la Réunion en 1999

